

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mercredi 30 novembre 2022

Délibération n° 2022_24

Présents avec voix délibératives :

- Mme Anne BABIAN-LHERMET, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Jean-Luc BORIE, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Isabelle MASSEBEUF, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Didier ACHALME, Conseil départemental du Cantal, suppléant, M. Laurent BERNARD, Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, suppléant, M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Yann HOUVENAGHEL et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjointes de la Régie Auvergne Numérique, M. Georges MAUGUIN et Davy TROCLET, Conseil départemental de la Haute-Loire, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier, M. Philippe LONGEVIALLE, Adjoint au Payeur Régional.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **d'approuver les termes du projet d'avenant n° 10 à la « Convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » annexé au présent rapport,**
- **d'autoriser le Directeur de la régie Auvergne numérique à signer l'avenant n° 10 à la « convention de cofinancement du déploiement et de l'exploitation du réseau de communications électroniques Très Haut Débit (THD) auvergnat » avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les Conseils départementaux de l'Allier, du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, les Communautés d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, de Montluçon, de Moulins, du Puy-en-Velay et de Vichy, de la Métropole de Clermont, et la Régie Auvergne Numérique ».**

Le Président,



Bruno FAURE